

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR
Séance du Mercredi 30 Novembre 2022

Séance du	30/11/22
Convocation du	23/11/22
Présents	05
Absents	02
Procuration	02

- Pris part à la délibération : Pour 07 Contre 00 Abstention 00

Présents : Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

Absent : Mr BRUNET Laurent, Mme FICHES Jasmine

Procuration : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.
Mme FICHES Jasmine a donné procuration à Mr OTTAVI Serge

Secrétaire de Séance : Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre à dix heures quinze minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Objet : Annulation du Marché passé avec ECOSYS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de cesser le Marché groupé « Groupement de commande pour la réalisation d'études nécessaires à la Création et à l'Elaboration de documents d'Urbanisme dans les Communes du Capcir, intégrant les études environnementales » et finalisation des projets.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, le PNR a établi ce marché groupé et que la fin de réalisation des marchés était prévu pour 2018 (Marché signé le 29/07/2016 en Comité Syndical de PNR PC). Or, ce marché n'a pas abouti.

Il convient de rompre le Marché avec ECOSYS, le PNR se charge de relancer un bureau d'Etudes afin de terminer le document d'Urbanisme de la Commune de Puyvalador.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De mettre un terme au Marché conclu avec ECOSYS
- D'autoriser le PNR à relancer un bureau d'Etudes afin de terminer le document d'Urbanisme de la Commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour suivre et mettre tout en œuvre pour finaliser ce projet, et protéger les intérêts de la Commune.

Vote : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

REÇU LE

9 DEC. 2022

**SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Daniel MARIN

